



SYNDICAT MIXTE DE L'ŒUF, DE LA RIMARDE ET DE L'ESSONNE

Grenouille rieuse au Moulin de la porte



RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT
EXERCICE 2019

Une année riche en animations...



Inauguration du sentier - 26/06



A l'affut de la mare - 03/04



COPIL NATURA 2000 - 06/06



Chasse au trésor - 13/07



Ecole d'Estouy - 04/07



Musique verte - 25/09



Randonnée découverte - 28/05



Lucie Riant - Secrétaire comptable

- réalisation des opérations comptables
- gestion des paies et carrières
- gestion administrative
- secrétariat
- gestion des conventions d'aide

Eric Menard - Technicien de Rivière

- préparation et suivi des travaux
- sensibilisation / négociation avec les riverains
- conseil aux élus et riverains
- suivi de l'état des cours d'eau

Emmanuel Camplo - Chargé de Mission Rivière

- préparation et suivi des études et travaux
- mise en œuvre des actions de communication
- veille et animation foncière
- administration des bases de données
- gestion administrative

Le mot du Président



2019 fut une année tournée vers la préparation de l'avenir pour notre Syndicat.

L'avenir de nos programmes de travaux est assuré par l'arrêté de déclaration d'intérêt général pour la période 2020-2024, publié à l'automne. Leur financement sera quant à lui garanti par le Contrat de Territoire Eau et Climat préparé tout au long de l'année avec nos financeurs : l'Agence de l'Eau

Seine-Normandie, le Conseil Régional du Centre Val-de-Loire et le Conseil Départemental du Loiret. C'est pour moi l'occasion de les remercier chaleureusement pour leur accompagnement, leur écoute et leur réactivité dans les différents échanges.

Le futur de la gestion des crues s'organise également avec l'élaboration du Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) porté par le Conseil Départemental de l'Essonne. Le dossier de candidature du PAPI d'intention, qui sera prochainement déposé, matérialise la volonté partagée des syndicats de rivière de la vallée de l'Essonne de renforcer la coordination entre les structures et d'améliorer la connaissance et la prévision des crues.

L'avenir se prépare enfin par l'éducation et la sensibilisation à l'environnement. En cela le programme d'animations mis en œuvre pour la première année, à l'occasion de la labellisation en « espace naturel sensible » du Moulin de la Porte, tient toutes ses promesses en ayant déjà trouvé un public nombreux et enthousiaste.



Localisation	Nature des travaux	Linéaire ou surface	Montant	Subventions	Prestataire
Marais du Moulin de la Porte	Restauration d'un alignement de saules têtards	43 ml	4 930 € HT	80% Dpt	ArbroPro
Marais du Moulin de la Porte	Restauration d'une zone humide : suppression des espèces exogènes, enlèvement des déchets	0,2 ha	520 € HT	40 % AESN 25 % Dpt 15 % Région	ASER
La Petite Rimarde à l'étang des Pâturaux sur les commune de Chambon la Forêt et Nancray sur Rimarde	Abattage et dessouchage de conifères et d'une peupleraie, talutage des berges en pente douce	4,5 ha	23 900 € HT	30 % AESN 30 % Région 20 % Dpt	Chognot
La Rimarde en amont de Chemault	Restauration de la ripisylve et éradication de foyers de renouée du Japon	1 150 ml	20 503 € HT	30 % AESN 30 % Région 20 % Dpt	Chognot

Zoom sur les interventions...

Restauration d'un alignement de saules têtard

Les alignements de vieux saules taillés en têtard font partie du patrimoine de la vallée. Une 10^{aine} d'entre eux subsistent en bordure d'une des parcelles acquises par le SMORE en 2018, en périphérie du marais du Moulin de la Porte. Ces arbres n'avaient plus été entretenus depuis une quarantaine d'années et certains sujets menaçaient de tomber ou de se fendre. Leur élagage, assez délicat, a été confié à l'entreprise Arbropro. L'opération est une franche réussite puisque tous les arbres ont repris, redonnant à cette partie de la vallée son visage d'antan.



L'alignement d'arbres avant élagage



Saule têtard restauré



Restauration de la ripisylve à Chemault

Des travaux de restauration de la ripisylve de la Rimarde ont été programmés sur la commune de Boiscommun (Chemault) entre le pont à Lavrillon et le Pont du Vieux Moulin, sur un linéaire de 1150 m. Compte tenu des conditions climatiques de cet automne, la réalisation des travaux a été décalée au début de l'année 2020.

Les travaux, confiés à l'entreprise Chognot consistent en :

- l'ouverture du milieu par la coupe et l'élagage des couronnes basses sur les Aulnes Glutineux qui sont majoritairement présents en bordure,
- la suppression des ronces et des saules cendrés qui obstruent le cours,
- la sélection des arbres morts qui risquent de tomber en travers du cours,
- la suppression ciblée des embâcles déjà en place dans le cours d'eau ;
- l'arrachage et le confinement de massifs de renouée du japon (espèce exotique envahissante).

La restauration de la ripisylve se distingue des interventions d'entretien régulières par l'utilisation de moyens lourds (pelle mécanique). Elle est parfois nécessaire sur des tronçons où l'entretien n'a pas été réalisé régulièrement.

Ce type d'intervention peut viser différents objectifs :

- Rétablir l'équilibre des milieux aquatiques et la dynamique sédimentaire ;
- Rétablir le libre écoulement de l'eau et éviter des zones de débordement excessifs en amont ;
- Améliorer la qualité des habitats aquatiques ;
- Restructurer, rajeunir et améliorer l'état sanitaire des boisements ;
- Supprimer les essences exogènes pouvant être invasives et affecter la qualité du milieu.

Rappelons le rôle essentiel de la ripisylve des cours d'eau et les nombreux services qu'elle rend pour la gestion hydraulique de la rivière, la qualité des eaux et le maintien de la biodiversité.

Aménagement de l'étang des Pâturaux

Le projet d'aménagement de l'étang des Pâturaux a été présenté cet été aux communes de Chambon la Forêt et de Nancray sur Rimarde (voir la section « études »). Les travaux de restauration et d'aménagement sont programmés en 2021 et 2022. Dans l'attente, des opérations préparatoires ont été engagées cette année. Les travaux comprennent l'abattage des arbres exogènes, soit 115 cyprès de Leyland, 118 douglas et 37 peupliers. Les produits de coupe seront valorisés sur place en planches et en copeaux qui serviront aux futurs aménagements du site.

Deux baisses seront également pratiquées dans la berge pour permettre l'entretien de la zone humide qui se développe dans l'ancien fond du grand étang (dernière phase de travaux programmée en février 2020).

La réalisation des travaux a été confiée aux entreprises Chognot et Chaploteau. Une partie des arbres a été abattue dans le cadre d'un chantier école d'une semaine avec les élèves du lycée professionnel agricole du Chesnoy.



Chantier école

LES TRAVAUX D'ENTRETIEN



Nature	Linéaire ou surface	Montant	Subventions	Prestataire
Entretien régulier des parcours ouverts au public, ramassage de déchets, élagage divers, débroussaillage et gestion d'embâcles (chantier d'insertion)	6 6556 ml Gestion de 66 arbres et embâcles	15 600 € TTC	40 % AESN 15 % Région 15 % Dpt	ASER et régie
Entretien des végétations rivulaires et du lit mineur en fonction des besoins (secteur amont)	36 219 ml	17 160 € TTC	40 % AESN 15 % Région 15 % Dpt	Billard
Entretien des zones humides par fauche avec exportation	1,6 ha	-	-	Régie



Nettoyage d'un ouvrage



Chantier d'entretien manuel de la ripisylve



Enlèvement d'un arbre en travers



Exemple de ripisylve gérée sur la Noue du Gouffre

Entretien des bras amont

Comme chaque année, un entretien mécanisé de la végétation des berges a été mis en place sur la partie amont du bassin versant. Ces opérations visent à dégager le lit des broussailles se développant en berge et des surépaisseurs végétales en pied de berge qui pourraient bloquer l'écoulement des eaux. Depuis les années 2000 sur l'Œuf et 2016 sur la Rimarde, le broyage des berges n'est plus systématique. Les repousses naturelles d'essences d'arbres adaptées (Aulne, frêne, saule, Érable champêtre, chêne, noisetier, noyer, sureau noir...) sont repérées avant broyage et préservées.

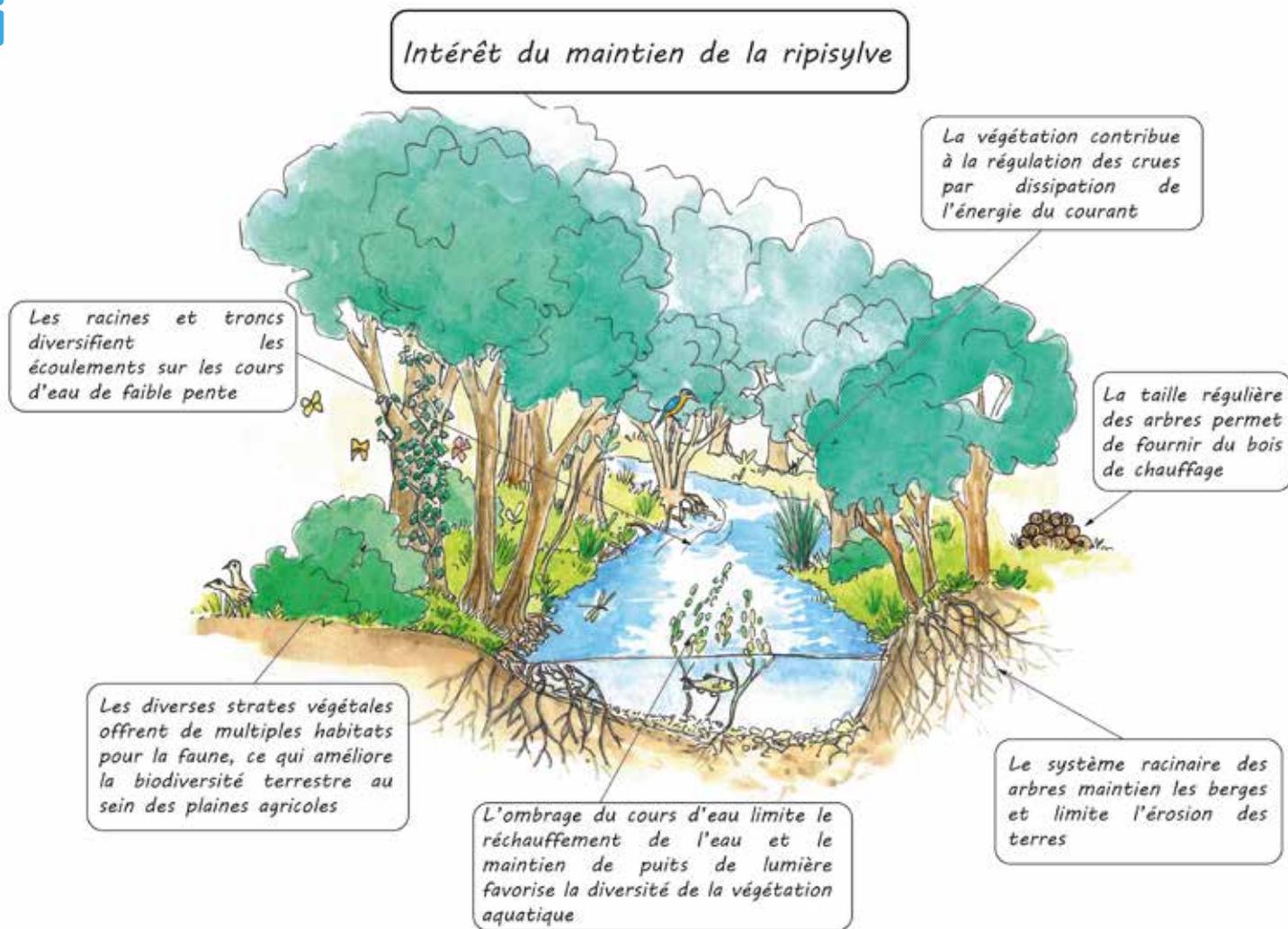
L'entretien permet ainsi de restaurer progressivement un cordon de végétation ligneuse en berge, appelé ripisylve.



Des arbres en berge, pour quoi faire ?

La ripisylve participe à l'équilibre naturel et à la dynamique de la rivière. Son ombrage limite le développement des végétaux dans le lit et sur les berges, le réseau racinaire sous-terrain stabilise et maintient les berges, les racines émergentes et les branches basses freinent l'écoulement des eaux en période de crue, favorisent la fixation des sédiments dans le lit mineur et diversifient l'écoulement des eaux. Au niveau de la biodiversité, les cordons végétaux en bord de rivière constituent de véritables refuges pour la faune et participent à leurs déplacements (trame verte). Même une rivière à sec une majorité de l'année devient alors intéressante pour le maintien de la biodiversité et son rôle de corridor écologique.

Intérêt du maintien de la ripisylve



Des opérations d'entretien en évolution

L'entretien régulier des arbres de la ripisylve est nécessaire pour élaguer les branches basses, éliminer les arbres malades ou penchés et contrôler le développement des buissonnants de type épine noire ou églantier. Les interventions sont réalisées manuellement avec une fréquence de retour moyenne de 3 ans. Avec l'accroissement du linéaire de cours d'eau où la ripisylve a été restaurée, le volume d'entretien nécessaire est amené à augmenter.

Sur les secteurs agricoles, les enjeux d'entretien peuvent être un peu plus importants, notamment pour permettre la circulation des engins sur les chemins d'exploitation. Dans ce cas, des entretiens annuels au lamier seront peut-être nécessaires dans les années à venir.

En contrepartie, il est constaté que le développement de la végétation herbacée et des broussailles est limité par l'ombre apportée par les arbres. De ce fait, le broyage annuel des berges n'est plus systématiquement nécessaire et devrait se réduire d'année en année.



Élaboration d'un Contrat de Territoire Eau et Climat Essonne amont

A la demande de l'Agence de l'Eau, un Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) a été mis en place sur le territoire du SMORE. Ce nouveau contrat de bassin succède au Contrat Global d'Actions, anciennement porté par le PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais, pour le volet « milieux aquatiques ». Le CTEC prévoit tous les travaux et études qui seront mis en œuvre par le SMORE sur la période 2020-2024, ainsi que les engagements financiers de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de la Région Centre Val de Loire et du Conseil Départemental du Loiret. Le montant du programme s'élève à 2,4 millions d'euros et porte sur la restauration et l'entretien des milieux aquatiques et humides, l'acquisition foncière, la lutte contre les inondations, la communication et l'animation. Les participations des trois financeurs couvrent 77 % de la dépense.

Le CTEC a été validé par les instances des différents financeurs et sera signé officiellement en début d'année 2020.

Dossier d'autorisation et Déclaration d'Intérêt général des travaux

Le prochain programme de travaux du Syndicat sur la période 2020-2024 a été déclaré d'intérêt général et autorisé par Arrêté du Préfet du Loiret en date du 16 septembre 2019.

Rappelons que la rédaction du dossier d'autorisation avait été confiée au cabinet d'études ARTELIA dont on peut saluer l'excellent travail. Le dossier déposé fin 2018 a été soumis à la validation des différents acteurs et administrations et a fait l'objet d'une enquête publique du 11 au 26 juin 2019.

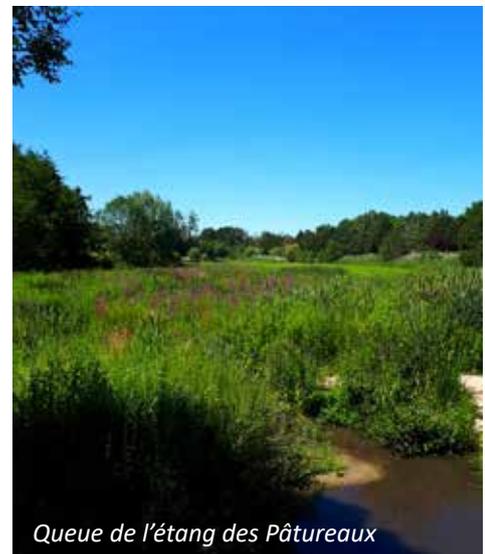
Une seconde DIG est en préparation par les agents techniques du Syndicat sur la période 2022-2026.

Projet d'aménagement de l'étang des Pâturaux

Le projet d'aménagement de l'étang des Pâturaux, élaboré en début d'année, a été présenté et validé par les communes concernées. Les principes d'aménagement retenus sont les suivants :

- Maintenir et renforcer le verrou hydraulique de l'étang pour la sauvegarde de la population d'écrevisses à pieds blancs en amont ;
- Conserver les habitats en place et développer de nouveaux milieux variés en lien avec les sites naturels voisins (Natura 2000 de la Forêt d'Orléans) ;
- Maintenir une zone de quiétude pour les oiseaux d'eau ;
- Favoriser le rétablissement du cheminement naturel du cours d'eau et agrandir la zone humide pour l'écrêtage des crues, l'épuration des eaux et le soutien de débit ;
- Développer un accueil permanent du public basé sur les loisirs nature (pêche, randonnée, espace de pique-nique) et la découverte de la biodiversité (sentier pédagogique et observatoire de la faune).

Les travaux sont programmés sur la période 2021-2022 dans le CTEC.



Queue de l'étang des Pâturaux

Schéma d'aménagement des zones humides

Un schéma d'aménagement des zones humides du bassin Essonne amont a été élaboré dans le cadre d'un stage de fin d'étude de Master 2. Le schéma se base sur plusieurs études d'inventaire des zones humides réalisées à l'échelle de la vallée et du site du Moulin de la Porte par le Conservatoire d'Espaces Naturels et le bureau d'étude Biotopie en 2016 et 2018, ainsi que sur de nouvelles prospections de terrain réalisées dans le cadre du stage.

Ce schéma d'aménagement formalise les grands axes de la gestion des zones humides de la vallée et les décline en orientations de gestion, pouvant concerner la restauration ou l'entretien, à l'échelle de la parcelle en fonction des habitats présents et de leur état de conservation. Il servira de guide pour l'élaboration des futurs projets d'aménagement des zones humides par le Syndicat.



Programme de sauvegarde de l'écrevisse à pieds blanc

La population d'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), de très haute valeur patrimoniale, se maintient toujours sur la tête de notre bassin versant.

Pour rappel, ce crustacé très sensible a failli disparaître en 2016 suite à l'introduction de source inconnue d'un parasite mortel, l'aphanomyose. Ce dernier n'étant plus présent sur le bassin (vérifié par la technique de l'ADN environnemental en 2018), des réintroductions de l'espèce étaient envisagées à partir de la population survivante. Cette opération a été menée entre mars et avril sous

la supervision de l'Agence Française pour la Biodiversité.

La sauvegarde de l'écrevisse à pattes blanches s'organise aussi à l'échelle de l'unité hydrographique avec l'organisation le 1er avril au Moulin de la Porte d'un premier comité technique regroupant les services de l'état, la Fédération de Pêche et les syndicats de l'Essonne et de la Juine (SMORE, SIARCE et SIARJA) pour la définition d'une stratégie commune.

Une première action conjointe a eu lieu début octobre avec l'analyse de la génétique des deux dernières populations présentes sur le bassin de l'Essonne afin d'étudier les possibilités de renforcement mutuelles.



Prospection du 2 octobre

Suivi des populations piscicoles

Des pêches de prospection ont été conduites sur l'Œuf, en partenariat avec la Fédération Départementale pour la Pêche et la protection des Milieux Aquatiques du Loiret.

Une première pêche était organisée au Moulin de la porte le 23 mai. A cette occasion, le public était invité à assister à l'opération et à découvrir ainsi la faune piscicole de l'Œuf. La prospection a permis de confirmer le maintien des principales espèces patrimoniales de la vallée : Chabot, Vandoise, Anguille, ainsi que des espèces composant le cortège classique des rivières : Perche Commune, Épinochette, Chevaine, Vairon, Loche franche, Goujon et Gardon. Seul le brochet manque à l'appel, mais sa présence est avérée par les pêcheurs fréquentant le site.

Une seconde pêche a eu lieu sur le secteur de Segray. Son objectif principal était de confirmer le maintien et la bonne santé de la population de Truite fario. D'autres espèces patrimoniales ont également été relevées, comme l'Anguille, la Vandoise, le Chabot et le Brochet dont la reproduction sur le bassin a pu être mise en évidence.



Truite fario sur Segray



Reproduction de brochet relevées sur Segray



Chabot de belle taille sur Segray



Type d'intervention	Période
LEPA forestier de Beaune la Rolande Thématiques abordées : examen du bac pro forêt (travaux de bucheronnage sur la zone humide du Moulin de la Porte) et intervention en classe sur l'action du SMORE	4 et 5 mars
Animation "A l'affut de la Mare" dans le cadre de l'ENS, par LNE Thématique abordée : la vie des mares - 19 participants	3 avril
Signature de la convention ENS en présence de Marc GAUDET, Président du Département du Loiret	5 avril
Animation "Sculpture à la tronçonneuse" dans le cadre de l'ENS, par BHN Animation culturelle - 100 participants	10 avril
Animation "Randonnée découverte" dans le cadre de l'ENS, par ABALLO Thématique abordée : la biodiversité dans la vallée - 18 participants	28 avril
Animation "La rivière, milieu vivant" dans le cadre de l'ENS, par LNE Thématique abordée : la vie des rivières - 15 participants	11 mai
Sortie nature de l'école du Clos Beauvois (Pithiviers) au Moulin de la Porte	13 mai
Classe d'eau avec l'école de Yèvre la Ville	23 mai
Animation "Rencontre avec les poissons" dans le cadre de l'ENS, par la FDPPMA45 Thématique abordée : la faune piscicole de l'Œuf - 70 participants	23 mai
Visite du Moulin de la Porte dans le cadre du COPIL Natura 2000 de la vallée de l'Essonne	6 juin
Animation "Sauvages, utiles et gourmandes" dans le cadre de l'ENS, par LNE Thématique abordée : les plantes des milieux humides - 36 participants	8 juin
Animation "Flânerie botanique" dans le cadre de l'ENS, par le CEN Thématique abordée : les zones humides et leur végétation - 13 participants	19 juin
Inauguration du sentier pédagogique du Moulin de la Porte en présence de Madame la Sous-préfète de Pithiviers, de Monsieur SCHNEIDER, Directeur Territorial de l'AESN, de Monsieur GAUDET et de nombreux élus et partenaires.	26 juin
Sortie nature de l'école d'Estouy au Moulin de la Porte	4 juillet
Animation "Chasse au trésor" dans le cadre de l'ENS, par LNE Thématique abordée : initiation à l'environnement - 29 participants	13 juillet
Visite de terrain avec les agents techniques du SIARCE Thématique abordée : présentation des travaux du SMORE	1er Août
Animation "Fabrication de nichoirs" dans le cadre de l'ENS, par LNE Thématique abordée : les oiseaux cavernicoles - 22 participants	14 août



Type d'intervention	Période
Animation "Nuit dans le marais de la Porte" dans le cadre de l'ENS, par Les Minuits Animation culturelle - 300 participants	14 septembre
Visite de terrain au moulin de la Porte dans le cadre du CA de la Fédération des Chasseurs du Loiret	17 septembre
Animation "Musique verte" dans le cadre de l'ENS, par LNE Thématique abordée : initiation à l'environnement - 16 participants	25 septembre
Animation "Vannerie sauvage" dans le cadre de l'ENS, par Marie-Jo Maraquin Thématique abordée : valorisation de la taille des saules pour la vannerie - 8 participants	5 octobre
Visite de terrain au Moulin de la Porte dans le cadre du CA du Conservatoire des Espaces Naturels du Centre val de Loire	20 octobre
Sortie nature avec le centre de loisirs d'Estouy	6 novembre et 4 décembre
Intervention lors de la journée technique "Les bénéfices de la biodiversité face au changement climatique" organisé par le CEREMA à Blois Thématique abordée : rôle des zones humides dans l'adaptation au changement climatique	27 novembre

Programme d'animations du Moulin de la Porte

Pour la première année, un programme d'animations a été mis en œuvre par le Syndicat dans le cadre de la labellisation en Espace Naturel Sensible du Moulin de la Porte. L'opération est très satisfaisante compte tenu de l'importante participation du public et des retours toujours positifs des participants. La plupart des animations ont fait appel aux partenaires historiques du SMORE : Conservatoire des Espaces Naturels du Centre Val de Loire, Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret, Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Loiret, association Loiret Nature Environnement. De nouveaux contacts ont également pu être pris avec les acteurs locaux, permettant d'initier de nouveaux partenariats.



Signature de la convention ENS



Rencontre avec les poissons - 23/05



Musique verte - 25/09

Le programme d'animations en quelques chiffres :

- 13 animations organisées ont attiré 646 participants
- 2 manifestations officielles pour la signature de la convention et l'inauguration du sentier regroupent 120 personnes
- 31 articles de presse sur le site du Moulin de la porte ou le programme d'animations
- 1 reportage télévisé sur France 3 Centre Val de Loire à l'occasion de la signature de la convention
- 1 annonce radiophonique sur RCF au sujet du programme d'animations



Autres animations

En parallèle du programme d'animations, l'équipe du SMORE poursuit ses interventions pédagogiques dans l'objectif de sensibiliser le public à la préservation des milieux aquatiques et humides et de faire connaître et reconnaître l'action du Syndicat. Ces animations peuvent être de différentes natures : classes d'eau et sorties nature avec les écoles et centres de loisirs du secteur, chantiers école, visites de terrain avec les élus et partenaires, ou présentations lors de journées techniques et colloques.



Vannerie sauvage - 05/10



Flannerie botanique 19/06



Plantes sauvages - 08/06



Nuit dans le marais - 14/09



La rivière, milieu vivant - 11/05



Sculpture à la tronçonneuse - 10/05



Fabrication de nichoirs - 14/08

Encadrement de stagiaires

Quatre stagiaires ont été reçus par le Syndicat cette année à différents niveaux :

- **Hugo FOLIO en première** « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune » à la MFR de Chaingy »

Thématique abordée : Découverte du métier de technicien rivière

4 semaines du 14/01 au 18/01/2019

- **Corentin QUATRESOUS en première, puis terminale** « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune » à la MFR de Chaingy

Thématique abordée : Découverte du métier de technicien rivière, cas concret d'étude sur la restauration d'un herbier à potamot coloré

9 semaines du 11/03 au 28/06/2019, puis 8 semaines du 16/09 au 13/12/2019

- **Barbara STERLE en BTS** « Gestion et Protection de la Nature » à l'Ecole Supérieure d'Agriculture d'Angers

Thématique abordée : Projet de restauration de l'étang communal de Pithiviers le Vieil

3 semaines du 30/09 au 25/10/2019

- **Loleï MARTIN en Master 2** « Gestion et Conservation de la Biodiversité » à l'université de Brest

Thématique abordée : Schéma d'aménagement des zones humides de la vallée de l'Essonne amont et rédaction du plan de gestion du marais du moulin de la Porte.

5 mois du 01/04 au 20/09/2019



Signature d'une convention avec la SAFER Centre Val-de-Loire

L'estimation foncière de la valeur des biens par un organisme agréé est un passage obligatoire lors des opérations d'acquisition par une collectivité. Cette étape constituait un frein important lors des acquisitions de zones humides par le Syndicat. Pour y remédier, une convention a été signée en mars avec la SAFER Centre Val de Loire. Outre l'estimation de la valeur des biens, la SAFER pourra également être missionnée en cas de besoin pour des prestations d'animation foncière.

Approbation d'une stratégie d'acquisition foncière des zones humides

Une stratégie d'acquisition des zones humides a été validée par délibération du Comité Syndical du 21 octobre.

Depuis une 10^{aine} d'années, le SMORE mène une politique d'acquisition foncière et a déployé différents outils de veille. De ce fait, de nombreuses opportunités d'acquisition se présentent et de nouveaux enjeux apparaissent, en particulier la gestion des crues, des inondations et l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique. Il apparaissait ainsi nécessaire de formaliser une stratégie d'acquisition foncière afin de ne pas disperser les efforts et moyens financiers et humains du Syndicat. Ce document permettra d'améliorer la lisibilité et les objectifs poursuivis lors de l'acquisition des parcelles, pour les élus du Syndicat, les collectivités adhérentes ainsi que les partenaires financiers.

Les orientations stratégiques retenues :

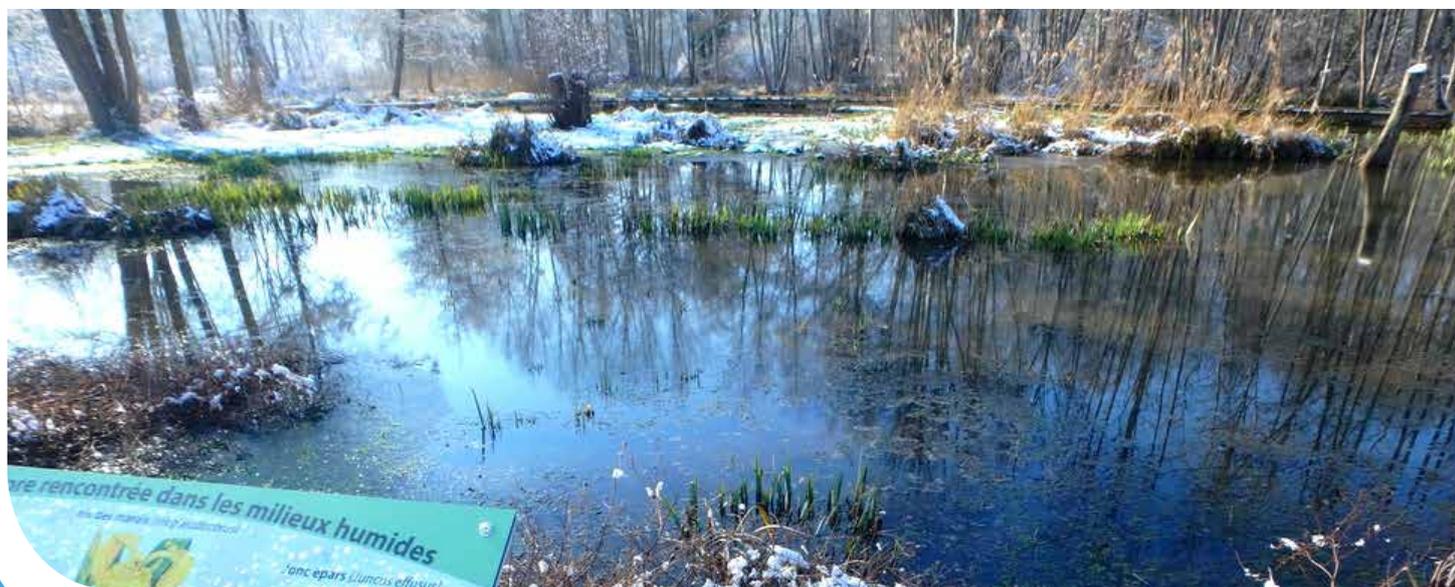
- *Maîtriser des secteurs ciblés et sites fonctionnels utiles à la prévention des inondations*
- *Maîtriser les secteurs clé pour la préservation des espèces patrimoniales*
- *Permettre la mise en œuvre de travaux de restauration ambitieux des cours d'eau et du lit majeur*
- *Supprimer les étangs sur cours identifiés comme très impactants sur la qualité des eaux*
- *Permettre l'ouverture de certaines zones humides au public pour communiquer sur les actions du SMORE.*

Animation foncière sur le marais du Moulin de la Porte

L'opération d'animation foncière porte ses fruits sur le marais du Moulin de la Porte.

Après l'identification des différents propriétaires concernés, une estimation financière des biens a été commandée à la SAFER dans le cadre de la toute nouvelle convention. Suite au démarchage des propriétaires, une 10^{aine} de contacts positifs ont pu être pris. Restait à trouver une issue pour l'établissement des actes notariés qui est souvent problématique pour des biens de faible valeur. Une solution d'actes mutualisés a pu être trouvée avec un notaire du secteur.

11 nouvelles parcelles seront prochainement acquises par le SMORE pour une surface totale de 1,7 ha.





Inauguration du sentier pédagogique

Le sentier pédagogique du Moulin de la Porte a été officiellement inauguré le 26 juin en présence de Francis SCHNEIDER, Directeur Territorial de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de Marc GAUDET, Président du Conseil Départemental du Loiret, de Benjamin BEAUSSANT, Directeur Départemental des Territoires du Loiret, de Nadine MONTEIL, sous-préfète de Pithiviers, et de nombreux élus du territoire et représentants des structures associatives partenaires.

Le sentier propose une boucle de promenade d'un kilomètre, agrémentée de 11 panneaux pédagogiques, et permet la découverte des différents milieux humides de la vallée. De nombreuses animations y sont organisées chaque année par le SMORE. Le site est ouvert au public de manière permanente.



Convention Espace Naturel Sensible du marais du moulin de la Porte

Depuis le début de l'année, le marais du Moulin de la Porte est labellisé Espace Naturel Sensible (ENS) par le Conseil Départemental du Loiret. Une convention triennale, signée officiellement le 5 avril, alloue au SMORE une enveloppe de 150 000 € pour l'aménagement, l'animation et l'entretien du site.

Le bilan de la première année de mise en œuvre de la convention est très satisfaisant : 30 948 € ont été engagés en fonctionnement et 20 436 € en investissement, représentant un peu plus de 100 % de la dépense prévisionnelle. Ces fonds ont permis le lancement d'opérations n'entrant pas dans les financements conventionnels du Syndicat comme des aménagements paysagers, pour l'accueil du public, ou le programme d'animations.

Ces premiers résultats confirment que la labellisation du Moulin de la Porte en Espace Naturel Sensible est une formidable opportunité pour le SMORE, qui contribue à la reconnaissance de son action et à son rayonnement.



Réfection de la grille



Recharge des sentier en copeaux



Des nouvelles du PAPI

La préparation d'un PAPI d'intention sur l'unité hydrographique Essonne-Juine-Ecole se poursuit sous la houlette du Conseil Départemental de l'Essonne. Le SMORE a participé aux nombreuses réunions de comités de pilotage et techniques organisées tout au long de l'année pour élaborer, dans la concertation, un projet en cohérence avec les aspirations et moyens des syndicats en présence, dans les délais très contraints fixés par le Préfet d'Île de France. La démarche vise principalement à améliorer la connaissance et la prévision des crues sur le bassin et à renforcer la coordination entre les différents acteurs dans la gestion de crise.

Le dossier de candidature sera déposé en début d'année 2020. Il fera l'objet d'une consultation du public de trois semaines à partir de la mi-février sur le site du Conseil Départemental de l'Essonne : <http://www.essonne.fr/>.

Projet de rénovation du moulin de la Porte

Le Moulin de la Porte abrite le siège du SMORE depuis 2011. Les bâtiments ont été partiellement réhabilités à cette époque, mais des aménagements sont toujours nécessaires pour sécuriser le hangar, permettre l'accueil du public et améliorer leur aspect paysager général. Une étude de faisabilité a été confiée à l'architecte Cédric PHILIPPE qui a présenté son projet au comité syndical du mois de décembre. Les travaux, d'un montant global de 438 000 €, pourraient être réalisés en deux tranches sur la période 2020-2022. Des démarches sont en cours pour le financement de l'opération.

Convention avec L'abeille du Gâtinais



Un partenariat a été mis en place avec l'association locale de « L'Abeille du Gâtinais » pour la mise en place de deux ruches sur le site du Moulin de la Porte. La convention signée avec l'association prévoit également l'entretien des ruchers et l'organisation d'une animation annuelle.

Les ruches seront mises en place dès le mois d'avril 2020.

Pollutions de l'Œuf

Fin juin, une panne informatique à la station d'épuration de Pithiviers entraîne le déversement d'une grande quantité de matières organiques dans la rivière. Des mortalités piscicoles sont très rapidement observées. Plusieurs semaines seront nécessaires pour le retour à la normale.

Mi-septembre, une nouvelle mortalité piscicole est observée dans le secteur du Val Saint-Jean (Pithiviers). Malgré l'enquête de l'AFB, ni la source, ni la nature du polluant n'ont pu être identifiées.

Fin octobre, de la mousse en quantité parfois importante est épisodiquement observée pendant quelques jours depuis le Val Saint-Jean jusqu'à la commune d'Ondreville sur Essonne. Cette nouvelle

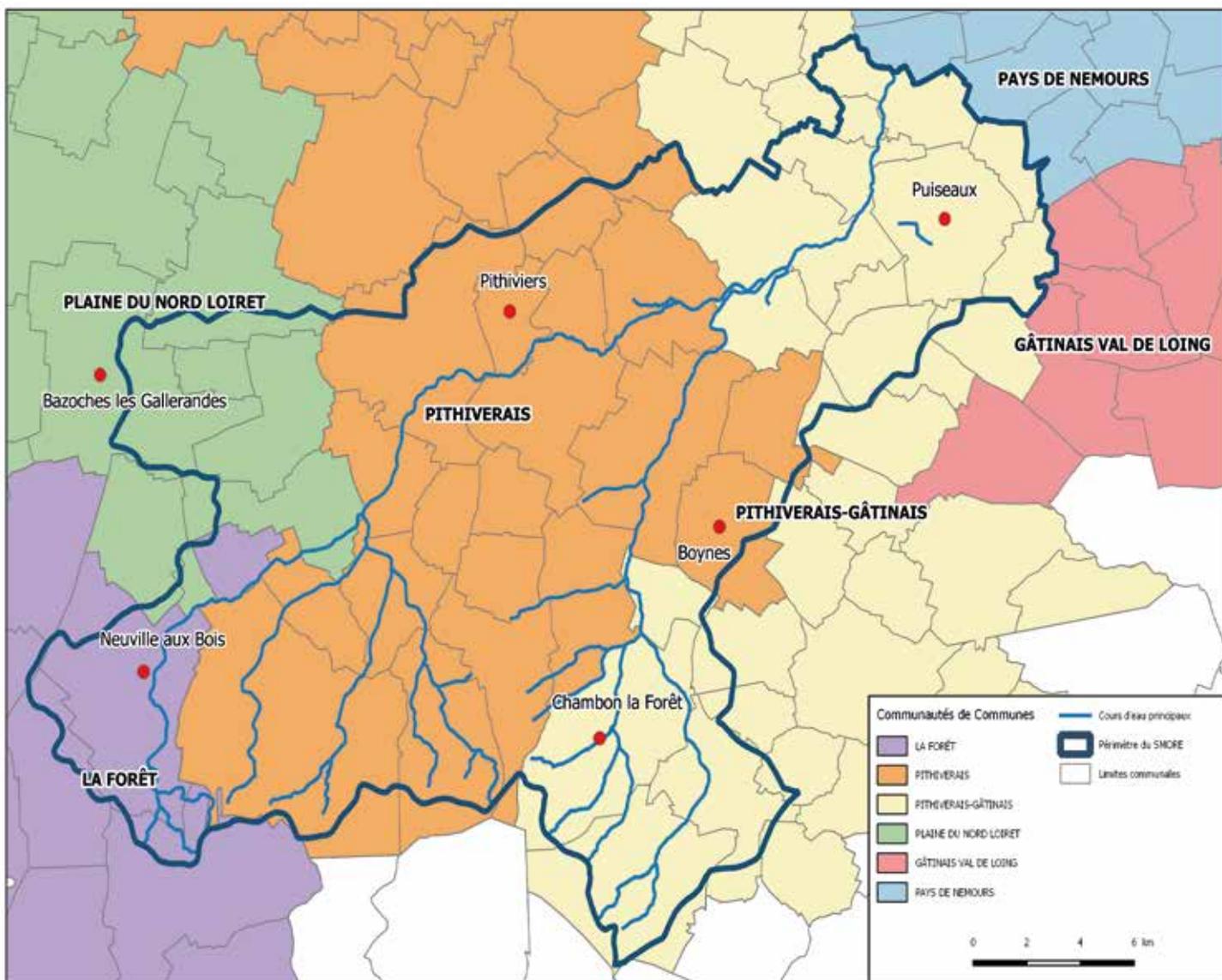


Amas de matière organique sur l'Œuf

pollution n'a pas entraîné de mortalité piscicole, une enquête de la gendarmerie est en cours.

A ces trois épisodes sur l'Œuf, peuvent s'ajouter des dépôts sauvages épisodiques sur les berges et dans le lit de la Rimarde à Yèvre la Ville. Leur retrait a été réalisé avec l'entreprise ASER.

Les entreprises en cause ont été identifiées et poursuivies.



La Vallée de l'Essonne en aval de Châtillon (Ondreville sur Essonne)



Le territoire en quelques chiffres :

- 54 communes
- 4 Communautés de Communes
- 267 km de cours d'eau
- 540 km² de bassin versant



Les compétences :

Le syndicat a pour objet l'exercice de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) telle que définie par l'article L211-7-1° 2° 5° et 8° du code de l'environnement et qui comprend les missions suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.